

Madame Dominique BOUGRAUD rappelle que le Conseil communautaire de la CCEJR a voté une motion le 14 mars dernier concernant la ligne C du RER.

En effet, à l'occasion des travaux de modernisation de la ligne C, des propositions de rendre certains trains de la ligne C du Sud-Essonne (Dourdan) terminus en Gare d'Austerlitz ont été émises lors du comité de ligne ou lors de réunions de concertation sur les aménagements du trafic pendant les périodes de travaux.

CONSIDÉRANT :

- les dégradations de service déjà subies au profit des territoires urbanisés de la ligne C en Essonne et dans le Val de Marne ces dernières années,
- que ceux qui habitent le plus loin (et qui subissent, lors des trajets les plus longs, les conditions de transport dégradées) n'accepteraient pas la stigmatisation que constituerait cette double peine,
- que l'offre alternative de transport public est quasi-nulle dans les franges de l'Ile-de-France et que les habitants de ces territoires n'ont pas vocation à être assignés à résidence,
- que le développement économique permis par le SDRIF sur ces territoires est très encadré et ne permet pas de répondre à la demande locale d'emplois,
- que la pratique visant à dégrader les conditions d'usage du service public pour mieux le remettre en cause (ex : la Poste) est bien connue dans le Sud Essonne et en France s'agissant des petites lignes de la SNCF,
- qu'il convient, après la coupure métropolitaine observée suite aux changements opérés sur la ligne D du RER, de ne pas aggraver les fractures territoriales dans les franges de l'Essonne et le sentiment d'abandon tenace,

Par ailleurs, le Conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités a voté une délibération le 19 février dernier pour réaffirmer auprès des financeurs l'importance de la ligne C et des travaux structurants nécessaires indépendamment des travaux de remise à niveau des infrastructures.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de demander que toute étude, tout projet ou toute velléité portant sur une rupture de charge de la ligne C concernant les branches provenant du Sud Essonne soient définitivement abandonnés.
- d'émettre le vœu qu'une véritable trajectoire d'avenir pour le RER C soit élaboré, que cette réflexion soit lancée dès 2020 et que les financements soient inscrits aux prochains contrats de plan État-Région (CPER).
- Que cette motion soit transmise à :
 - du Ministre des transports
 - du Préfet de la Région d'Ile-de-France,
 - du Conseil régional d'Ile-de-France
 - du Conseil départemental de l'Essonne
 - d'Ile-de-France Mobilités
 - de la Direction de la ligne C du RER
 - des associations UME 91 et AMF
 - de l'Association circule

Madame le Maire se réfère :

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU l'adoption au Conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités le 19 février 2019 d'un vœu visant à réaffirmer auprès des financeurs l'importance de la ligne C,
- VU la délibération du Conseil communautaire de la CCEJR du 14 mars 2019 portant une motion concernant la ligne C du RER,

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion des travaux de modernisation de la ligne C, des propositions de rendre certains trains de la ligne C du Sud-Essonne (Dourdan) terminus en Gare d'Austerlitz ont été émises lors du comité de ligne ou lors de réunions de concertation sur les aménagements du trafic pendant les périodes de travaux ;

CONSIDÉRANT :

- les dégradations de service déjà subies au profit des territoires urbanisés de la ligne C en Essonne et dans le Val de Marne ces dernières années,
- que ceux qui habitent le plus loin (et qui subissent, lors des trajets les plus longs, les conditions de transport dégradées) n'accepteraient pas la stigmatisation que constituerait cette double peine,
- que l'offre alternative de transport public est quasi-nulle dans les franges de l'Ile-de-France et que les habitants de ces territoires n'ont pas vocation à être assignés à résidence,
- que le développement économique permis par le SDRIF sur ces territoires est très encadré et ne permet pas de répondre à la demande locale d'emplois,
- que la pratique visant à dégrader les conditions d'usage du service public pour mieux le remettre en cause (ex : la Poste) est bien connue dans le Sud Essonne et en France s'agissant des petites lignes de la SNCF,
- qu'il convient, après la coupure métropolitaine observée suite aux changements opérés sur la ligne D du RER, de ne pas aggraver les fractures territoriales dans les franges de l'Essonne et le sentiment d'abandon tenace,

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités a voté une délibération le 19 février 2019 pour réaffirmer auprès des financeurs l'importance de la ligne C et des travaux structurants nécessaires indépendamment des travaux de remise à niveau des infrastructures ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DEMANDE que toute étude, tout projet ou toute velléité portant sur une rupture de charge de la ligne C concernant les branches provenant du Sud Essonne soient définitivement abandonnés.

EMET le vœu qu'une véritable trajectoire d'avenir pour le RER C soit élaboré, que cette réflexion soit lancée dès 2020 et que les financements soient inscrits aux prochains Contrats de plan État-Région (CPER).

POUR : Dominique BOUGRAUD, Lionel VAUDELIN, Marie-Christine RUAS, Annie DOGNON, Méridaline DUMONT, Gérard BOUVET, Éric ALCARAZ, Hugues TRETON, Chantal LE GALL, Raymond TIELMAN, Claudine BLAISE, Maryse PEQUEUR, Dominique GORVEL, Dominique PELLETIER, Kieu Trang Christine DU THI, Isabelle LAMBERT, Jean-Luc DUBOIS, Pierre LANGUEDOC, Dominique ANNEREAU, Béatrice FORTEMS, Carole PÉRINAUD, Marie-Laure VERET, Stéphanie SURDYK.